

FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENCAL

13, Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : ffjpp.siege@petanque.fr



COMITE

DIRECTEUR

Réunions des 11 et 12 février 2011

(Cette réunion s'est tenue le vendredi 12 février de 09h00 à 19h00 et le samedi 13 février de 08h30 à 16h30 au siège de la FFPJP à Marseille)

Etaient présents : M. **CANTARUTTI**, Président de la F.F.P.J.P.
MM.**CANTARELLI, CARBONNIER, CHARPENTIER, COMBES, COSTE, DESBOIS, DESMULIE, DUBOIS, IANNARELLI, JUAN, MOREAU**, Mlle **PAUGAM**, MM. **PLACON, POGGI, READ, SIGNAIRE, STIRMEL**, Mlle **THEDEVUIDE**, M. **THERON** et Mme **TROUBAT**.

Y participaient : Mme **MAILLET**, Conseillère Technique Nationale
M. **GRANDE**, Directeur Administratif
M. **PERONNET**, Directeur Technique National
M. **DELCHET** représentant le Conseil des Ligues
M. **CHEVALIER** représentant le Conseil des Ligues

I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

La saison 2011 redémarre et les saisons se succèdent, comme les années, au rythme effréné de notre vie quotidienne. La passion reste intacte, à mes yeux, c'est bien là le principal. Il ne faut pas avoir envie, car l'envie c'est pour le chocolat.

Non ! Nous nous devons d'avoir de la détermination à mener les dossiers à leur terme dans un seul but, le succès du Jeu Provençal et de la Pétanque.

Le congrès de Narbonne a été un congrès tel que nous les connaissons en milieu de mandat, de transition. Toutefois aussi un congrès lors duquel un important pourcentage de nos dirigeants des Comités et des Ligues, nous ont passé le message « *oui pour les modifications mais sans changement ou alors en très petite quantité et sans leur ajouter du travail et en faisant attention aux finances des clubs ; des organisateurs de compétitions, des Comités qui ne sont pas aussi florissantes qu'on peut le penser...* ». Je m'attacherais également à modifier quelque peu le déroulement du prochain congrès, par exemple, l'atelier informatique qui enlève un grand nombre de congressistes alors que nos partenaires s'expriment ou lors d'éventuelles discussions importantes ; nous en reparlerons. Un congrès aussi lors duquel les dirigeants départementaux ont demandé des explications et ont demandé que nous leur précisions les informations, c'est normal. Un congrès lors duquel, vous avez bien présenté les dossiers dont vous êtes responsable et je vous en félicite vivement.

J'envoie, également, toutes mes félicitations pour l'organisation de ce congrès aux membres du Comité de l'AUDE, à son président Alain VALERO et des remerciements à tous les bénévoles de l'équipe audoise.

J'ai avancé cette réunion du comité directeur de février afin que nous ayons suffisamment de temps pour débattre des sujets. Des temps qui changent puisqu'il y a à peine 5 ans cette réunion de février commençait à 14 h 30 avec la réunion des commissions le samedi après-midi, aujourd'hui il faut presque une semaine, la question qui me vient à l'esprit est : Est-ce pour mieux faire ou faisons-nous mieux ?? Pour notre conscience nous essayons d'avancer.

Nous avons beaucoup de pain sur la planche et c'est normal nous devons à nos dirigeants et à nos licenciés de faire pour le mieux en notre âme et conscience.

S'il est encore besoin de le faire, je rappelle que je suis à 120 % dans ma fonction suivant la route que je me suis tracée sans vue à brève ou longue échéance en ce qui concerne ma personne. J'explique les 120 % : cent pour cent, normal c'est ma fonction et ce pourquoi j'ai été élu. 20 % c'est « ma contribution, gratuite, à mettre nos sports au plus haut et à encore mieux les servir pour qu'eux seuls gagnent ». Je ne me plains pas.

Avant de vous laisser la parole, je veux vous dire combien parfois la vie quotidienne peut être dure avec la disparition du Trésorier Général de la Ligue d'Auvergne, M. Sébastien RHETAT, dans des conditions très particulières et pour des motifs sans lien avec la Pétanque . Nous adressons à la famille nos plus vives condoléances.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, le Comité du Puy de Dôme a vu disparaître un de ses membre éminent, Christian BARBECOT à l'âge de 52 ans d'une longue maladie, condoléances à tous.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR de Novembre 2010

Il a été oublié de modifier le compte rendu du Comité Directeur de novembre 2010 :

Page 5 : Il n'y a plus d'équipes de Ligues attribuées au mérite, il faut lire que ce sera au prorata du nombre de licenciés

(Compte tenu de ces précisions, les comptes-rendus des réunions du Comité Directeur du 6 janvier 2011 et de novembre 2010 sont approuvés à l'unanimité.)

III. CONGRES

Il est souhaité le déplacement de l'atelier informatique situé en même temps que les présentations des partenaires. La possibilité de le décaler au vendredi matin a été évoquée.

Un « point discipline » destiné à suivre des dossiers en cours et apporter une aide concrète sur des affaires complexes est maintenu sur rendez-vous le samedi matin.

Le Comité Directeur est revenu sur le cas du Comité des Alpes Maritimes en précisant que ce dernier avait bien demandé en novembre de pouvoir payer le mois suivant, ce qui a été acceptée. Le chèque avait bien été remis mais nous devons attendre l'accord du Comité pour pouvoir l'encaisser.

Le Président n'était pas informé de cette autorisation.

IV. CHAMPIONNATS DE FRANCE :

A. Directives générales:

En ce qui concerne les partenariats conclus par la FFPJP, chaque organisateur recevra prochainement toutes les informations nécessaires comportant les insertions publicitaires pour le programme ainsi que les photos du Président, du Comité Directeur et le palmarès du Championnat.

Les maquettes du programme et des affiches doivent être soumises à Tony JUAN avant le bon à tirer pour éviter les multiples erreurs régulièrement constatées.

Les organisateurs doivent communiquer à la fédération le budget de la manifestation (voir cahier des charges) pour recevoir la subvention fédérale.

Les réservations pour les membres de la FFPJP seront communiquées par le siège qui doit donc être destinataire de tous les documents.

Les délégués et Présidents de Jury ont été désignés.

Le tirage au sort sera obligatoirement effectué à l'aide du logiciel fédéral et sous le contrôle du délégué fédéral. Le contrôle des licences sera effectué par les délégués avec l'aide de membres de l'organisation.

Les joueurs et délégués des équipes tirés au sort seront soumis à des contrôles d'alcoolémie qui seront effectués par le médecin fédéral. La délégation fédérale sera également concernée par ce dispositif.

A l'instar des joueurs, les délégués contrôlés positifs seront exclus de la compétition.

Si l'alcool était auparavant dans la liste des produits interdits et contrôlés dans le cadre de la lutte contre le dopage, cette substance n'y figure plus. Aussi pour lutter contre ce fléau, la FFPJP a décidé de mettre en place ces contrôles préventifs qui ne débouchent sur aucune sanction disciplinaire.

Ont été fixés les modalités d'intervention et la répartition des Championnats entre les deux speaker-animateurs retenus par la Fédération. Officieront lors des Championnats de France 2011: MM. Marc ALEXANDRE et Laurent CAUSSE, suivant un calendrier préétabli.

Ils bénéficieront d'une tenue de l'équipementier fédéral ERIMA.

Ceux-ci sont désormais pris en charge par la F.F.P.J.P., leurs frais de séjour incombent à l'organisateur ainsi qu'une partie des animations du vendredi.

Le Car Podium sera présent à Beaucaire et non à Montauban en raison de la coïncidence des dates de ces Championnats. La F.F.P.J.P a décidé d'allouer la somme de 1000 € au CD 82 pour participer à la location d'un car-podium et palier l'absence de celui-ci qui n'est pas du fait du CD 82 mais du calendrier mis en place par la FFPJP.

Les inscriptions des équipes doivent, comme l'an passé, être effectuées directement sur le logiciel Geslico et **impérativement 8 jours après** le Championnat qualificatif.

Suite à l'information selon laquelle certains Comités saisiraient les joueurs au dernier moment pour contourner la réglementation sur les remplacements, la Fédération surveillera attentivement ces inscriptions et des sanctions disciplinaires seront prononcées à l'encontre des contrevenants.

Il est demandé à tous les Comités **d'expédier au siège de la Fédération leur calendrier départemental** afin de procéder aux contrôles nécessaires.

Rappel : Les qualifiés d'office (Champions ou Vice -Champions) en individuel qui muterait dans un autre département peuvent disputer le championnat de France.

Le stand de la Boutique fédérale sera présent à Nyons, Brive, Soustons, Rennes, Beaucaire, Fos et Canéjan.

B. Répartitions des équipes :

Elle est désormais définitive.

Certains Comités ont demandé des équipes supplémentaires au Jeu Provençal. La commission compétente se réunira pour étudier ces propositions.

La Ligue Antilles -Guyane a fait savoir qu'elle n'avait pas pu inscrire ses équipes en temps voulu pour les Championnats Doublettes et Individuel.

En effet, le Président de Ligue était hospitalisé et la Secrétaire en charge de ce dossier a commis une erreur lors de l'inscription. Il signale que tous les préparatifs du qualificatif qui doit avoir lieu en Guyane sont effectués et qu'au vu de cette situation, plus aucuns joueurs de la Martinique et de la Guadeloupe ne veulent participer faute de qualification au Championnat de France à Brive.

La Ligue PACA a accepté de céder, dans un esprit de solidarité devant ce cas de force majeure, une de ces équipes pour le Championnats Doublettes.

Pour l'Individuel, le Comité Directeur à la demande des Présidents de Ligue, a décidé d'accepter l'intégration d'un joueur de la Ligue Antilles-Guyane ce qui portera exceptionnellement à 129 le nombre d'équipes qualifiées.

C. Dates et Lieux :

Toute candidature doit être accompagnée de l'accord de la municipalité qui accueille la compétition précisant avec certitude les dates sachant qu'aucune modification ne pourra intervenir ultérieurement.

➤ 2012 :

Doublette Féminin	9 et 10 juin	Challans (85)
Individuel Seniors	9 et 10 juin	Challans (85)
Triplette Jeu Provençal	15 au 17 juin	Tournefeuille (31)
Doublette Seniors	23 et 24 juin	Guéret (23)
Triplette Seniors Masculin	30 juin et 1 ^{er} juillet	Chalons s/Saône (71)
Doublette Mixte	14 et 15 juillet	Espalion (12)
Doublette Jeu Provençal	24 au 26 août	Frontignan (34)
Triplette Jeune	25 et 26 août	Nevers (58)
Triplette Féminin	8 et 9 septembre	Pau (64)
Triplette Vétéran	22 et 23 septembre	Anduze (30)

Il est indispensable d'envoyer le dossier complet le plus rapidement possible (notamment CD 85 pour Challans, CD 31 pour Tournefeuille, CD 71 pour Chalon s/ Saône et CD 58 pour Nevers).

➤ Années suivantes :

Pour 2013, les candidatures sont les suivantes sachant qu'aucun dossier n'a été transmis : Chalon s/ Saône (71) pour le Triplette Féminin - Béziers (34) pour le Triplette Masculin – Vauvert (30) pour le Triplette Provençal, la mairie nous ayant adressée un courrier de confirmation – Trignac (44) pour le Doublette Mixte.

V. COUPE DE FRANCE:

Le Comité de pilotage se réunira le lundi matin 14 février afin de procéder au siège de la Fédération au tirage au sort des 1/16 de finale.

A noter la non participation du club de La Réunion, signalé le 12 février 2011, ce qui entrainera un exempt pour les 16^{ème}.

Il y aura donc une équipe qualifiée directement pour les 8^{ème} qui auront lieu le dimanche 27 février.

Il est rappelé que la commission de discipline Fédérale est compétente pour tous litiges qui interviendraient lors des phases extra départementales.

Aucune note de frais ne doit être effectuée. Les remboursements, conformément au règlement, seront effectués par déductions sur la fiche financière des Comités Départementaux, à charge pour eux d'effectuer le reversement.

La finale Nationale aura lieu à Nyons (26) du 24 au 26 mars prochain.

VI. DISCIPLINE

Plusieurs affaires ont été traitées par les Commissions Fédérale et Nationale mettant en cause respectivement M. PORTAIL, BERENQUIER et MM. RUL et CHARBONNEAU.

Il a été fait état de l'affaire concernant M. MAILLET. Elle sera traitée par la Ligue Champagne Ardennes.

En ce qui concerne celle mettant en cause M. DI MAÏO (13), elle sera traitée par la Ligue P.A.C.A.

La demande de remise de peine de M.FILIKESA a été refusée.

Il est rappelé qu'un Comité Directeur, instance dirigeante, n'a pas de compétence en matière disciplinaire et ne peut donc pas suspendre un licencié même pour une éventuelle interdiction de participation à une compétition qui reste une décision faisant grief et donc devant être analysée comme une sanction disciplinaire.

Les demandes de levées de sanctions (paiement amende) doivent être envoyées au siège de la Fédération et non à MM. STIRMEL ou READ.

Enfin, il est rappelé que les sanctions avec seulement du sursis ne doivent pas être assorties de pénalité pécuniaire.

Une formation est prévue pour la Ligue d'Alsace.

VII. ARBITRAGE

A. Pool d'arbitres Elite :

Le week-end du 30 janvier dernier, la phase de sélection des arbitres du POOL d'ARBITRES ELITE s'est déroulée au siège de notre fédération. 29 arbitres étaient présents sur 40 convoqués.

Une très bonne ambiance s'est vite installée et on sentait que tous étaient prêts à aider l'équipe dirigeante.

Après un tour de table, la majorité des membres de la C.N.A. convient de s'arrêter aux 23 « premiers » et donc, les arbitres retenus pour former le pool 2011 sont, par ordre alphabétique : (les arbitres membres de la CNA sont intégrés d'office) : MM. ARMAND Roland - BASSO Didier - BENOIST Georges - BERTIL Jean-Jacques BOULAHYA Mustapha - BRANDAO Françoise - BUGEAT Patrick - CHACON Nathalie - CHAPILLON Evelyne - COLIN Patrick - DAMBRUNE Jean-Jacques - DESSAY Patrick - FALOURD Roland - GABRIEL Maxime - GARCIA Pierre - GRIGNON Patrick - GUEGUEN François - JANDARD Didier - LABORIE Jean-Paul - LE BOTS Dominique LOCATELLI Jean - MAGRI Christine - MARTINEZ Joseph - MEHOUAS Jean-Marie - PEIRONNE Bernard - SALETTI Jean - SCHMITT Didier.

Les 6 non retenus cette année sont : BABOT Francis - GLE Christiane - JACQUET Didier - LEUCHART Bernard - MONIERE Patrice et SALIBA Anne-Claude.

Les journées de formation des 27 arbitres du pool se dérouleront, cette année, les samedi 2 et dimanche 3 AVRIL à TOULOUSE (31)

Tous les arbitres retenus seront convoqués individuellement. La présence à ce séminaire est obligatoire. Interviendront et animeront : J-C DUBOIS, G. MALLET, P. GRIGNON et Bertrand GUERINEAU.

Le séminaire commencera avec une intervention de Bertrand GUERINEAU qui prendra tout le groupe et présentera un travail sur la psychologie de l'arbitre : comment se préparer mentalement à arbitrer une grande compétition ?

Ensuite, le groupe éclatera en trois ateliers:

- un atelier de réflexions sur l'écriture d'une charte des arbitres du pool, tout ce à quoi s'engage un membre du pool ;
- un atelier sur l'étude de cas concrets rencontrés sur le terrain : comment intervenir concrètement ;
- un 3^{ème} atelier sur la pratique du jeu provençal et du tir de précision.

Enfin, cette formation se terminera le dimanche matin avec Bertrand GUERINEAU qui dirigera les arbitres dans des jeux de rôles.

B. Désignation des arbitres :

La CNA a procédé à la désignation des arbitres en prenant pour les Championnats de France, les arbitres du pool Elite, en suivant au mieux les demandes des Ligues pour les nationaux, mais en respectant la règle qui interdit à un arbitre national d'arbitrer plus de 2 fois en suivant le même concours et d'arbitrer dans son comité.

Les arbitres officiant aux 1/16 et 1/8 de finale de la Coupe de France les 26 et 27 février ont également été désignés.

Rappel : GRIGNON et SALETTI arbitreront la finale à Nyons les 19 et 20 mars.

Les désignations définitives pour les concours nationaux et internationaux seront envoyées à chacun des arbitres nationaux et internationaux par le secrétariat du siège, dès le lundi 7 février. A la fin du mois, une information sera faite aux Présidents des Comités par rapport à leurs arbitres et leurs concours.

C. Examen d'arbitre national :

Sur les 11 candidats inscrits, 11 étaient présents le dimanche 16 janvier dernier.

- Arbitres reçus : SAUBESTY Josiane(40), Philippe CANALE (2A), BRANDI Jocelyne (85), OMNES Daniel (83), PAOLY Jean-Pierre (13).
- 3 échecs non pénalisants : TACCON Christophe (82), LAURENDEAU Patrick (83), ALBEISSEN Thierry (11).
- 3 échecs pénalisants : LEVEQUE Michel (07), SAHUGUET Roseline(34), BAVEREL Alain (64).

Les arbitres reçus participeront à la journée de formation obligatoire le dimanche 27 mars au siège de la FFPJP à Marseille et passeront l'oral et la pratique lors d'un Championnat de France.

D. Formation continue itinérante :

Elle sera effectuée par 2 personnes parmi l'équipe de formateurs composée de J-C DUBOIS, P. GRIGNON, G. MALLET, J-C DESMULIE et D.SCHMITT.

Le support, identique pour toutes les formations, sera réalisé par nos soins et portera sur :

- les règlements de pétanque et jeu provençal ;
- le code d'arbitrage ;
- la rédaction d'un rapport.

Cette formation sera ouverte à tous les arbitres. (Une intervention est déjà souhaitée pour les 19 et 20 mars).

E. Présidents de Ligue arbitres nationaux ou internationaux :

Les présidents de Ligue, arbitres nationaux ou internationaux, ne pouvaient arbitrer des concours nationaux car ils sont juge et partie en cas de demande d'engagement des poursuites. Or désormais, les incidents ayant lieu dans ces concours sont jugés par la commission fédérale de discipline.

Le Comité Directeur a donc accepté d'autoriser les Présidents de Ligue à arbitrer ces concours nationaux et internationaux dans leur propre Ligue.

F. Certificat médical pour les arbitres :

En 2008, Claude AZEMA avait répondu que les arbitres n'étaient pas astreints à la présentation du Certificat médical, n'étant pas pratiquants. La CNA a proposé au Comité Directeur de revenir sur ce point.

Partant du principe qu'un arbitre doit montrer l'exemple, elle demande de l'exiger et qu'il soit à jour.

Le médecin fédéral propose d'établir un certificat médical spécial de non contre indication à la pratique de l'arbitrage de la Pétanque et du Jeu Provençal. Une demande spécifique sera faite auprès du ministère pour connaître la législation exacte concernant le corps arbitral.

VIII. D.T.N

1. Suivi Administratif et Communication :

Les responsables fédéraux ont été reçus à l'Élysée à l'occasion des vœux du Président de la République au monde sportif. Cela a été l'occasion d'être représenté au milieu de toutes autres disciplines sportives et d'échanger quelques mots avec le Président à qui il a été remis symboliquement des buts.

Une autre réception a eu lieu au C.N.O.S.F. à l'occasion de la soirée des champions à laquelle étaient présents les Champions du Monde de Pétanque 2010, le D.T.N et le Président national.

Nous avons été reçu au Ministère des Sports par le Cabinet du Ministre qui nous a encouragé à faire une demande écrite dans le but d'obtenir un poste de cadre technique supplémentaire en mettant l'accent sur le déficit existant au regard des autres fédérations sportives nationales. Le Ministère souhaite que nous nous engagions à prendre en charge directement certains emplois sur nos fonds propres pour qu'ils accèdent à notre demande. Le comité directeur est d'accord avec cette démarche.

Une réunion est prévue le 22 février au siège de la Fédération avec Benjamin LOUCHE pour préparer la Convention d'Objectifs. Dans le cadre du suivi des subventions accordées par les Etats de l'Union Européenne, ces derniers souhaitent appliquer au monde du sport, le fait de traiter les subventions par actions et non plus par objectifs. Et ce pour une meilleure justification de l'utilisation des subventions.

Deux actions de formations seront effectuées : le salon « action Sport nature » à Paris mené en collaboration avec la ligue Ile de France et son Equipe Technique Régionale et une action d'animation Pétanque au profit de la société NATIXIS à Marseille.

2. Formation :

Un bilan a été effectué en ce qui concerne la formation des BF1. Une centaine de personnes ont passé l'examen soit légèrement moins que l'an passé. Il a été signalé un certain nombre de redits dans les power-points

Le stage de formation BF 3 aura lieu en amont du stage de sélection des jeunes à Montauban du 2 au 6 mars 2011. 15 cadres seront présents lors de ce regroupement pour une mise à niveau de leur connaissance et de leur compétence. Certains d'entre eux ont la volonté de poursuivre avec le DE. La prochaine session du diplôme d'Etat sera mise en place fin 2011 voire en 2012.

3. Haut Niveau :

La liste des Sportifs de Haut niveau a été adoptée. Il n'est pas possible de revoir les athlètes en cours de saison.

Toutefois, il est toujours possible de ne pas convoquer certains athlètes dont le comportement n'est pas tout à fait irréprochable. Des courriers seront envoyés à certains joueurs pour attirer leur attention sur leurs obligations même lorsqu'ils ne sont pas en sélection. En cas de dérapage, ils seront immédiatement exclus de cette liste. Il est rappelé que la liste est élaborée en fonction d'une stratégie décidée par l'équipe technique en charge de ce collectif. De même la priorité est faite sur le niveau du joueur et non seulement sur le caractère de certains.

En ce qui concerne le Haut niveau, un stage espoir féminin a été effectué en janvier dernier. Par ailleurs, la phase qualificative du Championnat d'Europe Espoir féminin ne sera pas organisée étant donné que la Slovénie a déclaré forfait. La France est donc directement qualifiée pour la phase finale au Danemark en octobre prochain avec la Belgique. L'équipe de France masculine est quant à elle qualifiée d'office en sa qualité de tenante du titre.

Les Championnats d'Europe masculins auront lieu de 20 et 21 août 2010 à Göteborg en Suède. Le chef de délégation sera M. CANTARUTTI. Les billets seront pris assez rapidement afin de profiter d'excellents prix. Le planning des invitations est en cours de réalisation. Nous attendons le retour des athlètes pour informer les organisateurs. Il en est de même pour la composition de l'équipe de France pour les masters.

La saison 2011 du collectif France jeune commence par son premier stage à Montauban du 4 au 6 mars. Il regroupera les jeunes détectés lors du stage inter zones à Nîmes en novembre 2010 et les jeunes qui n'avaient pas été retenus pour la partie terminale de la saison dernière.

Le CD 82 nous a fait part de sa candidature à l'organisation des Championnats du Monde Jeunes en 2013. La F.F.P.J.P. étudiera cette proposition sachant qu'elle n'a pas encore fait acte de candidature auprès de la F.I.P.J.P.

4. Développement et Structuration

Dans le cadre de la structuration des équipes techniques, une réunion sera mise en place le jeudi 25 février 2011 pour la reconstitution de l'Equipe Technique Régionale (E.T.R) d'Ile de France.

Sous la responsabilité de son président Philippe GAFFET, un nouvel organigramme sera élaboré et il servira de base pour les autres équipes technique. Tous les éducateurs des ETD seront mobilisés pour apporter leur soutien aux actions de la ligue et coordonner leurs actions départementales.

5. Réforme Championnats de France Jeunes

Ce chapitre est une présentation de l'avancé de la réflexion sur la mise en place de la réformes des championnats de France jeunes. Aucune décision définitive n'est encore prise puisque nous attendons un certain nombre d'études pour finaliser le détail de la réforme. Les échanges formels et informels avec tous les acteurs ont permis et permettent de faire évoluer les orientations et d'argumenter les raisons des choix de critères.

Après le colloque des éducateurs du mois de novembre 2010, puis l'Assemblée Générale de la en janvier dernier et le dernier comité directeur de février, le projet de réforme des championnats de France jeunes commence à prendre sa forme définitive. Tous ces échanges ont permis de faire évoluer les orientations du départ.

➤ Modalités de déroulement :

L'analyse des effectifs montre une diminution de 41% des effectifs en juniors, de 35% en cadets et de 35% des minimes.

Si en 2009, nous avons une répartition assez équilibrée entre les 3 catégories (7583 juniors 8481 cadets 8069 minimes), ce qui légitime une répartition équitable à 128 équipes pour chaque championnat, il en est tout autrement pour 2010.

En effet, les cadets ont 20% d'effectifs en plus (4470 juniors et 5514 cadets) alors que les minimes et les benjamins cumulés passent à 13168, soit 3 fois plus que les juniors.

Conclusions :

- L'idée initiale de réduire le nombre de participants chez les minimes n'apparaît donc plus d'actualité. Si une catégorie doit être réduite, cela devrait être plutôt chez les juniors et si une catégorie devrait être augmentée ce serait le championnat minime.

- Ainsi le schéma d'une compétition à 96 équipes pour les 3 catégories semble satisfaisant avec 16 groupes de 6 équipes ce qui permettra de faire 5 parties pour chaque équipe. Ceci légitimerait les déplacements des équipes. Avec deux qualifiés par groupe, il faudrait faire une 6^e partie le samedi à savoir les 16^e de finale afin de retomber sur le principe habituel de phase éliminatoire 8^e, quart, demi et finale le dimanche. Les idées initiales de réduire le nombre de points des parties qualificatives à 11 au lieu de 13 et/ou d'introduire la notion de partie au temps ont été abandonnées. En effet, il semble tout à fait possible de faire 6 parties dans la journée pour les catégories jeunes. Il sera sûrement étudié la possibilité d'optimiser la pause de midi pour perdre le minimum de temps mais aussi de décaler l'arrivée des équipes sur les lieux de la restauration. Ainsi on éviterait les files d'attente et donc les pertes de temps

➤ Influence de la modification des tranches d'âges :

Une enquête auprès des ligues et des départements sur leur participation aux trois championnats de France jeunes a permis d'avoir une vision très claire sur l'état de notre pratique jeune. Après un retour de 17 ligues sur 33 et de 64 comités sur 105, l'analyse des 3 dernières années de participation montre les faits suivants :

- Le total des participants dans les qualificatifs des 3 catégories montre une diminution de 16% entre 2009 et 2010 contre seulement 4% entre 2008 et 2009.

- Pour la catégorie junior, la participation chute 37% entre 2009 et 2010 contre seulement 7% entre 2008 et 2009, soit une différence de 29 points.

- Pour la catégorie cadet, la participation suit la même tendance avec une diminution de 30% entre 2009 et 2010 contre seulement 1% entre 2008 et 2009, soit aussi 29 points d'écart.

- En revanche pour la catégorie benjamin, nous constatons une augmentation de 15% entre 2009 et 2010 contre une diminution de 13% entre 2008 et 2009, soit un écart de 28 points encore.

Conclusions :

RETOUR AUX TRANCHES D'AGES DE 3 ANS : Le passage de 3 à 2 années pour les catégories a engendré une forte diminution de 29 points de la participation aux championnats départementaux ce qui était prévisible étant donné la réduction d'un tiers des tranches d'âge.

La logique fédérale étant de permettre à un maximum de joueurs de pouvoir participer aux diverses compétitions, on constate que les décisions prises n'aboutissent pas à l'objectif de départ. Alors se pose la question d'un retour à une répartition sur des tranches d'âge de 3 ans, dont les conséquences seraient :

- Une répartition plus équilibrée pour des 3 réservoirs pour les championnats juniors, cadets, et minimes-benjamins (comme cela était le cas par le passé)

- Une augmentation d'environ 30% de la participation aux championnats qualificatifs départementaux ce qui redonnait une certaine consistance à bon nombre d'entre eux.

- Une diminution de l'amplitude de la catégorie benjamin qui correspond actuellement aux moins de 11 ans.

POURQUOI NE PAS INTEGRER LES 18 ANS : L'idée d'intégrer en juniors les joueurs l'année de leurs 18 ans semble primordiale pour de nombreux éducateurs. En effet si les meilleurs juniors sont rapidement intéressés à jouer avec les adultes pour des raisons pécuniaires, les moins performants seraient tout contents de poursuivre leur apprentissage chez les jeunes. Ainsi nous pourrions peut-être améliorer la fidélisation des jeunes.

SE METTRE EN CONCORDANCE AVEC LE SYSTEME DE L'EDUCATION NATIONALE : En prenant la logique exposée plus haut, la catégorie junior correspondrait au lycée (seconde, première, terminale pour un cursus normal), la catégorie Cadet au collège (3^e, 4^e et 5^e), les Minimes école primaire en cycle 3 avec la 6^{ème}.

DES BENJAMINS PLUS JEUNES : En revenant à des tranches d'âge de 3 ans, la catégorie benjamin correspondrait soit à des moins de 9 ans si on intègre les 18 ans, soit à des moins de 8 ans si on reste à 17 ans pour les juniors. Ceci serait plus raisonnable pour leur mettre en place des animations spécifiques.

Ces évolutions ont des conséquences financières sur la mise à jour des licences avec la bonne catégorisation. Une évaluation de cette incidence financière sera effectuée pour ne pas réduire les recettes liées aux prises de licences.

➤ **Modalités de qualifications aux Championnats :**

L'analyse du nombre de participants dans la catégorie juniors montre qu'en 2010 plus de 50% des départements ne peuvent pas présenter plus d'une poule lors de leur compétition qualificative contre seulement 30% en 2009. 38,5% des cd présentaient plus 9 équipes lors de leur championnat en 2009 contre seulement 14% en 2010.

L'analyse du nombre de participants dans la catégorie cadets montre la même tendance, dans des proportions moins importantes. En effet, 24 cd indique avoir moins de 4 équipes dans leur qualificatif en 2010 contre 13 seulement en 2009. 32 cd présentent plus de 9 équipes en 2009 contre seulement 24 en 2010.

En minimes, on a une répartition assez homogène entre toutes les modalités étudiées en 2010 alors qu'en 2009 nous avons une tendance à avoir des compétitions avec un nombre d'équipes inférieur à 8.

Conclusions:

- **UNE QUALIFICATION AU NIVEAU DE LA LIGUE**

Avec seulement 96 équipes qualifiées, la représentativité départementale et régionale ne peut pas être assurée. A l'analyse des retours, nous constatons des championnats départementaux sans grande envergure dans de nombreux comités, surtout dans la catégorie juniors. Ainsi il apparaîtrait judicieux de faire des championnats départementaux qualificatifs pour la ligue et la ligue au France. Il pourrait être alors conseillé aux ligues de faire des championnats par groupe pour favoriser la pratique.

- **POURQUOI PAS UNE REPRESENTATIVITE DEPARTEMENTALE PARTIELLE ?**

Dans les régions à forte densité de jeunes et donc à une participation importante, le quota donné à la ligue pourrait être en nombre suffisant pour donner une équipe pour chacun de leur département et de garder au moins une équipe pour leur compétition régionale.

Des simulations sur les quotas sont en cours pour faire des propositions de répartitions. Le principe de dissocier l'attribution des quotas pour chaque catégorie est fortement envisageable pour réellement coller à la réalité du terrain. Les échanges entre le comité directeur et le conseil des ligues du 13 février dernier ont confirmé que ces orientations semblent intéressantes. Les études complémentaires devraient permettre de finaliser les détails de la cette réforme.

6. Réglementation Benjamins :

Une mise à jour du Règlement des Championnats de France a été effectuée. En effet, étant donné que le Règlement administratif autorise tous les benjamins à participer, sous conditions, aux compétitions seniors, il a été décidé que **tous les benjamins peuvent jouer en catégorie supérieure**.

Article 1 Championnats de France : Les joueurs d'une catégorie peuvent participer aux championnats de leur catégorie et à ceux de la catégorie supérieure.

Il est donc supprimé la suite de la phrase à savoir: sauf les benjamins où seuls ceux de la dernière année peuvent participer au Championnat minimes.

7. Ecole de Pétanque :

Une enquête sur les écoles de pétanque sera lancée courant mars pour essayer de recenser les cellules d'accueil sur le territoire. Ensuite nous pourrons nous appuyer sur ces dernières pour aider au recrutement des jeunes. Nous ferons un large écho de ce recensement dans la newsletter d'avril pour essayer de toucher directement la base...

8. Revue E.P.S. :

Après une réunion avec Michel AUBERT, le contenu du livre la *REVUE EPS* prend forme. Plusieurs sessions de travail seront programmées à l'INSEP pour avancer sur la maquette. La sortie est toujours prévue en mai et elle sera donc disponible pour la prochaine rentrée scolaire.

9. Championnat par équipes Jeunes et Féminines :

Pour faciliter le développement de l'épreuve du tir de précision et son intégration dans le championnat par équipe, il est proposé une version simplifiée, facilitant la réussite des athlètes. La première logique est de passer de 4 à 2 distances différentes tout en maintenant le même principe des 20 boules tirées et des 100 points possible. Ainsi chaque joueur répétera deux fois le même lancer... La répétition d'un geste est plus favorable à l'apprentissage que simplement la production d'un geste. Le système de notation reste identique. On a modifié l'atelier 2 en écartant le bouchon de la cible et en mettant deux boules pour cible. L'atelier 3 a été séparé en deux. Nous n'aurons qu'une seule boule en défense alternativement à gauche puis à droite. La boule restera elle au centre. Pour l'atelier 4, la boule obstacle est écartée de la boule cible. Pour l'atelier 5, le bouchon est placé au centre de la cible pour allonger la surface à racler. Le détail sera disponible sur le site internet de la fédération.

10. Ateliers de points et tirs pour les Benjamins et minimes :

Pour les ateliers, nous avons repris le même principe que le tir de précision avec 5 ateliers au point comme au tir, 2 essais sur deux distances différents avec des notations de points sur le principe de 0,1, 3, 5. Le joueur pourra totaliser au maximum 100 points au point comme au tir. Le détail des ateliers sera testé lors des regroupements du stage de mars avec les jeunes et seront envoyés ensuite au plus vite. Un écho sera fait aussi dans la newsletter d'avril... Ainsi cela facilitera la compréhension des joueurs, de l'encadrement et des arbitres

IX. NATIONAUX et CATEGORISATION

A. Groupe de travail des Concours Nationaux :

Le but recherché par le groupe de travail est d'améliorer ces compétitions aussi bien qualitativement que quantitativement.

Il a été proposé de maintenir les deux niveaux de concours (National et Supra National) et de faire des prix égaux à partir des ½ finales. Les suggestions de mettre en place une cagnotte et d'une finale avec mise en place de têtes de série ne semblent plus recueillir un large consensus.

Outre la mise en place de cahiers des charges différents, il a été proposé :

- de fixer les dotations des organisateurs :

- NATIONAUX : de 4 000 à 5000€
- SUPRA-NATIONAUX : 7 000€ et plus

- d'augmenter les inscriptions soit : National 200 €, International 350€ et propagande 400€.

C'est sur la base de ces constats que le GT Nationaux travaillera lors de sa prochaine réunion de mi-avril 2011.

Une commission se réunira en fin d'année afin d'examiner les rapports des délégués et arbitres sur les concours nationaux, Internationaux et Propagandes 2011. **Tous les concours qui ne satisferont pas au règlement ne seront pas reconduits en 2012.**

Le critère d'attribution du label « International » a été modifié. Pour être inscrit au calendrier sous cette appellation il faudra avoir : **6 équipes étrangères dont 3 nationalités différentes**, licenciés à une Fédération étrangère ou sélectionnés par leur pays en vue des Championnats du Monde.

B. Catégorisation des joueurs :

Le Championnat de France Promotion à 64 équipes est confirmé pour 2012 avec une définition de la catégorie « promotion » telle qu'elle est aujourd'hui.

A l'heure actuelle, il n'y a pas de catégorisation au Jeu Provençal, les joueurs Champions de France Jeu Provençal ne peuvent donc pas être classés Elite.

Il sera discuté de la faculté pour les Comités de pouvoir classer un joueur en fonction de son niveau de jeu pour l'instant la disposition en vigueur fait autorité.

Une nouvelle étude sera réalisée et présentée au prochain Comité Directeur d'avril. L'idée est de revenir à un pourcentage. En effet, la limite des points ne semble pas convenir étant donné la grande disparité entre les Comités. Une étude va être faite par Claude STIRMEL pour définir un principe de catégorisation garantissant au mieux le niveau « promotion »

Il a d'ores et déjà été décidé **qu'à compter de 2012 :**

- **Honneurs** : les joueurs y restent 2 ans minimum quelque soit leur nombre de points.

Tous les qualifiés aux Championnats de France Promotion (64 équipes) seront classés Honneur la saison suivante.

- **Elites** : les joueurs y restent 2 ans minimum puis ensuite redescendent Honneur.

X. COMPETITIONS PAR CLUBS

A. C.N.C

Après l'analyse succincte du bilan de la saison 2010 les sujets suivants ont été traités.

1. Saison 2011 :

Le nombre de clubs en CNC3 prévu initialement à 48 équipes s'établit en fait à 50 car 3 clubs avaient annoncé leur retrait (à regret et seulement pour raisons financières) en fin 2010 et 1 seul l'a effectivement fait. Nous avons maintenu les 2 engagements supplémentaires, vu l'engagement pris antérieurement avec les Ligues concernées pour ne pas fausser leurs CRC respectifs.

Nous saluons l'entrée des Ligues PACA et LANGUEDOC ROUSSILLON avec chacune 2 équipes ce qui fait que toutes les Ligues de l'hexagone couvrent le CNC !

La finale nationale émane d'une forte demande des clubs participants. Or le budget CNC 2011 fixé à 60 000€ suffit à peine à reverser l'indemnité fédérale programmée à 250€ / équipe et par journée pour 3 dates (en groupes de 8 équipes).

La seule solution possible, comme proposé au Congrès de NARBONNE, était de réduire le nombre de journées et donc de passer à des groupes de 6 au lieu de 8 dans l'attente que les finances fédérales permettent de dégager le budget nécessaire. Ce qui est une ferme volonté du Comité Directeur d'autant que s'installeront dans un avenir proche les CNC Féminin et Jeunes.

Le Comité Directeur a validé la proposition de faire des groupes de 6 équipes en CNC2 et CNC3 en 2011.

Les groupes ont été ainsi constitués avec la formule suivante:

CNC1 : 1 journée à 3 matchs en plaçant les premiers matchs en 2 groupes de 4 pour réduire les déplacements et 1 journée à 4 matchs sur la finale des 12 et 13 novembre 2011

CNC2 : 4 groupes de 6 soit 2 dates

CNC3 : 2 groupes de 7 et 6 groupes de 6

La composition des groupes est définie, mais vu les nombreuses demandes d'organisation, le calendrier et le tirage au sort avec les lieux seront diffusés à tous les concernés début mars 2011.

Calendrier 2011 et années suivantes

Il est confirmé que le CNC, en tous cas le niveau national, à la grande majorité des clubs concernés et en accord avec les Présidents de Ligues, sera définitivement ancré dans la période octobre/novembre de chaque année. Les dates annoncées un an à l'avance faciliteront ainsi l'établissement des calendriers des Ligues et CD.

Dates 2011 : 01-02/10/2011 - 29-30/10/2011 et 05-06/11/2011

Finale Nationale CNC : 12-13/11/2011 en Boulodrome Couvert (lieu à définir par le Comité de Pilotage CNC)

Finale 2011

La super finale 2011 à 20 clubs mettra en présence :

- 8 équipes de CNC1 (soit leur dernière journée)
- 4 équipes de CNC2 (les 4 1ers de chaque groupe)
- 8 équipes de CNC3 (les 8 1ers de chaque groupe)

Le programme de déroulement de la finale a été étudié et sera définitivement fixé par le Comité de Pilotage lors de sa prochaine réunion de mi-avril 2011.

L'idée de téléviser cette superbe phase finale n'est pas abandonnée. Elle ne dépend que des moyens financiers.

2. Préparation de la saison 2012 :

Dans le souci d'avoir le meilleur équilibre possible dans la composition des divisions nationales (montées, descentes et maintien) deux propositions ont été étudiées par le Comité de Pilotage qui finalisera lors de sa prochaine réunion de mi – avril 2011.

Pour cause du Championnat du Monde à Marseille (4 – 7 octobre 2012), de la date butoir de la Coupe de France (7 octobre 2012), et du Trophée des Villes de Montauban (26 – 28 octobre 2012), les dates retenues pour le CNC sont les suivantes : 13-14/10 ; 20-21/10 ; 03-04/11 et 17-18/11/2012.

3. Avenir du C.N.C

Suivant le constat récurrent que le seul et dernier obstacle à la participation des clubs au CNC est son financement, le Comité de Pilotage et le Comité Directeur, soucieux avec les clubs, d'assurer la pérennité de cette superbe compétition conviennent :

- D'augmenter au fur et à mesure (ce qui est déjà le cas) le budget alloué au CNC
- Que le Comité de Pilotage aide et soutienne les clubs à trouver des financements externes auprès du CNDS et collectivités territoriales
- D'établir une liste des clubs de haut - niveau CNC. Il est envisagé que ce soient les 20 clubs qualifiés à la finale nationale. Ceci en raison de certaines régions qui ne subventionnent que sur ce critère de liste de clubs de haut niveau.

4. Questions diverses

La confection d'un « maillot de champion de France des Clubs » n'est pas retenue et difficilement réalisable. Aucun sport collectif ne le fait. Par contre les champions de France en titre (AP CHALON actuellement) sont autorisés à porter sur leur maillot de club un écusson tricolore ou un bandeau sur une manche avec la mention « Champion de France des Clubs » suivi de l'année.

Ce port n'est autorisé que par les joueurs du club titulaires et remplaçants ayant fait partie de l'équipe championne. Dans le cas où la Ligue ou le CD offrirait un maillot distinctif au club champion CNC celui-ci ne pourrait être porté que lors des compétitions CNC.

Les sanctions pour forfait appliquées en 2010 ont été appréciées mais plusieurs ont émis l'idée de sanctions plus fortes à l'avenir, comme par exemple l'application de rétrogradations supplémentaires à celles du niveau national, par les Ligues et CD. Ceci leur est possible comme le permet le règlement CNC à l'article 12 « sanctions sportives ».

Suite aux nombreuses demandes, il a été une nouvelle fois refusé la mise en place des joueurs dits « brûlés » soit le maintien du dispositif prévoyant que la composition des équipes est laissée libre au club.

Le Comité Directeur a donné un avis favorable à la demande du CD 29 prévoyant la possibilité de mettre en place le même jour et en un même lieu une journée CNC et des compétitions parallèles afin de permettre à tous de jouer ce jour là par opposition à la disposition du règlement prévoyant qu'aucun autre concours ne peut être organisé par les clubs sur les dates du C.D.C et/ou C.R.C dans le même département.

L'atelier de tir simplifié a été présenté, il va durer une vingtaine de minutes.

B. C.N.C Féminin & Jeunes

Les Championnats par équipes de clubs Féminins et Jeunes commencent dans les CD et Ligues. Il a été rappelé la composition des équipes et attribution des points :

- Féminines

Equipes de 4 joueuses (+ 1 remplaçante) toutes catégories confondues

Entente de clubs (max 3) autorisées par le CD

Formule : 4 TàT (4x2 points) soit 8 points/ 2 Doublettes (2x4 points) soit 8 points/ 1 Triplette (1x6 points) soit 6 points/ 1 Atelier (1x2 points) soit 2 points. Total 24 points

Le match nul est possible

- Jeunes : même formule sauf que les jeunes sont scindés en 2 catégories (Benjamins + Minimes) et (Cadets + Juniors)

Les ateliers présentés par le DTN ont été acceptés et seront diffusés aux Ligues et CD début mars avec une feuille de match type et une lettre d'accompagnement fixant quelques directives comme par exemple : encadrement des manifestations sur les différents sites fait par une équipe technique départementale et les équipes de jeunes doivent évidemment être accompagnées d'un adulte et recommandé éducateur (Initiateur / BF).

L'évolution du championnat Féminin vers le niveau national est évidemment souhaitée. Ce sera plus difficile pour les Jeunes au regard des évolutions d'âge et catégories. L'idée d'un rassemblement national « jeunes » est à étudier.

Dans ce but le Comité de Pilotage CNC va lancer une enquête de participation dans les CD et Ligues pour ces 2 championnats.

En plus des communications internes sur le site internet FFPJP, le Comité de Pilotage CNC se propose d'élaborer :

- Une plaquette de Présentation et un Dossier de Presse du CNC en réactualisant la participation des niveaux CRC et CDC et en sollicitant les CD et Ligues à lui faire remonter leurs dossiers de presse.
- Des interviews de responsables de clubs participants au CNC à paraître dans la prochaine Newsletter. Ces interviews seront menées par la personne chargée de communication de notre agence QB suivant une distribution des clubs au prorata des divisions couvrant tout l'hexagone (liste fournie par le Comité de Pilotage).
- L'idée d'un partenariat avec Boulistenaute a été avancée et sera étudiée.

XI. INFORMATIQUE

A ce jour nous avons 1 400 licences en moins par rapport à l'an passé.

Une étude sera réalisée sur la possibilité de prendre une licence directement à distance avec un paiement sur Internet pour les années à venir.

XII. QUESTIONS DIVERSES

L'organisation des Championnats de Monde 2012 a été précisée. La F.F.P.J.P va céder ses droits d'exploitation au Comité d'Organisation qui les confiera à un organisateur délégué à savoir la société Quarterback.

La Fédération, en contrepartie de cette cession touchera au minimum 35% des subventions.

Il a bien été précisé qu'en deçà de 500 000€ de subvention, la F.F.P.J.P. n'organisera pas cette manifestation avec l'ampleur envisagée.

Elle encaissera également une commission sur les annonceurs qu'elle amènera et bénéficiera de tous les droits liés au merchandising.

M. ASSOULY, Conseiller régional, membre de la commission Sport, Jeunesse et Vie associative de la Région PACA, a été présenté au Comité Directeur par Mme COSTE.

Mlle PAUGAM a été désignée pour être Trésorière adjointe en remplacement de M. DESBOIS suite à ses nouvelles responsabilités auprès de la SAOS.

L'Île de France nous a fait connaître son souhait de créer un challenge au Jeu Provençal dont le vainqueur serait qualifié aux Championnats de France en plus de l'équipe qualifiée lors du Championnat de Ligue.

Il est rappelé que la réglementation oblige seulement de faire un qualificatif et que dans l'hypothèse où plus d'une équipe est qualifiée, les joueurs doivent jouer en homogène.

Suite à la demande de M. RAFFI représentant de l'Association de Défense du Jeu Provençal, une réunion de la Commission de Jeu Provençal sera mise en place courant mars prochain.

L'organisateur du Provençal 13, National de Jeu Provençal à Marseille, a fait une demande de subvention fédérale pour retransmettre la finale de sa compétition à la télévision.

Le Comité Directeur a répondu que faute de précisions (budget, production, chaîne concernée) il n'est pas donné une suite favorable à cette demande sachant par ailleurs que la F.F.P.J.P. ne subventionne aucun concours.

Le CD 45 a fait une demande pour pouvoir tester des concours sans vente de boissons alcoolisées avec comme contrepartie, la suppression des obligations relatives aux dotations minimales.

Le Comité Directeur a rappelé les dispositions figurant à l'annexe II du Règlement Administratif et Sportif à savoir que les indemnités versées aux joueurs doivent correspondre à l'intégralité des engagements plus une dotation fixée par les Comités Départementaux.

Le CD2B souhaite que la F.F.P.J.P. modifie les dispositions relatives au remplacement des équipes lors des Championnats de France en proposant de tenir compte du décès et de l'hospitalisation. Le Comité Directeur s'est prononcé défavorablement à cette demande.

La réglementation en la matière ne change pas pour cette saison.

Un courrier d'un membre du CD 83 contestant les statuts du Comité et les dernières élections nous est parvenu. Des précisions seront demandées au Comité Départemental.

Il a été proposé de réfléchir à la possibilité de muter toute l'année et de faire payer les mutations des jeunes. Le Comité Directeur s'est prononcé défavorablement.

Une réflexion sera entreprise sur la possibilité de changer la date des Championnats de France Jeunes afin qu'ils aient lieu le dernier week-end du mois d'août.

Le Comité Directeur a décidé **de supprimer le Règlement des boulodromes couverts. Il n'est donc plus applicable.**

Enfin, il a été précisé que les concours propagandes ne font pas l'objet de catégorisation et de saisie sur Geslico notamment parce que des licences temporaires sont établies.

Six boulodromes couverts sont à ce jour inscrits dans la base de données des équipements sportifs pour l'obtention d'une subvention éventuelle du CNDS National à savoir : LEOGNAN (33) – YFFINIAC (22) – MONTBELIARD (25) - ALGRANGE (57) – AUBIGNE / RACAN (72) – ST GERMAIN (86).

Un courrier de M. DOMENECH a été reçu précisant qu'il avait fait homologuer un cercle de jeu sonore et lumineux.

XIII. PROCHAINES REUNIONS 2011

Comité Directeur : 16 et 17 avril

Comité Directeur : 03, 04 et 05 juin

Comité Directeur et Conseil National : 2, 3 et 4 septembre

Une invitation a été formulée par le CD 16 pour la réunion de septembre. Une décision sera prise au prochain Comité Directeur.

Comité Directeur : 18, 19 et 20 novembre

(La séance est levée à 16 heures 30)

Le Secrétaire Général de la FFPJP



Antoine JUAN

Le Président de la FFPJP



Alain CANTARUTTI